

Image not found or type unknown



Resiliation abusive ? operateur sfr

Par **rustycage23**, le **17/09/2009** à **12:18**

Bonjour,rnrnJ'ai résilié il y a quelques temps de cela mon contrat chez SFR, voulant changer d'opérateur pour aller chez Bouygues. Mon contrat chez SFR courait jusqu'en Octobre 2010. Je m'attendais à payer des frais de résiliation... mais ils se sont avérés beaucoup plus hauts que ce que je n'aurais imaginé ! 295 euros, pour un petit forfait de 25 euros par mois... J'ai appelé SFR pour leur demander des explications, ils m'ont dit que cela représentait tout simplement la totalité des 13 mois qui me restaient chez eux. N'est ce pas abusif ? Je veux dire : si je dois continuer à payer l'intégralité des sommes que je leur aurais payé en allant jusqu'au bout du contrat, quel est l'intérêt de rompre le contrat ? Autant aller chez Bouygues et garder ma ligne SFR, financièrement, ca aurait été pareil !rnrnMerci de vos conseils